



Prise de position du WWF sur la modification de l'ordonnance d'accréditation selon LEHE

Nom : Léo Gilliard

Fonction : Responsable du domaine des hautes écoles

Institution/Organisation : WWF Suisse

Contact : leo.gilliard@wwf.ch

Date : 06.12.25

1. Appréciation générale de l'intégration de la durabilité dans la gouvernance

- Le WWF salue expressément le fait que les standards liés à la durabilité soient rattachés au domaine **Gouvernance**. Cela garantit que la durabilité ne soit pas traitée comme un critère isolé, mais qu'elle soit intégrée de manière efficace dans la **planification stratégique**, les **processus décisionnels** et les **mécanismes internes d'assurance qualité** dans les domaines **enseignement, recherche, transfert**. Cette approche est conforme aux meilleures pratiques internationales et renforce la responsabilité de gouvernance des hautes écoles.

2. Précision du standard 2.5 – Dissociation des dimensions écologique et économique

- Du point de vue de l'assurance qualité, une distinction claire entre les dimensions de la durabilité est indispensable pour permettre des évaluations fiables et des améliorations continues. La combinaison de la durabilité écologique et économique dans un seul standard comporte des risques :
 - **Perte de lisibilité et de vérifiabilité** : les indicateurs pour ces deux dimensions sont fondamentalement différents.
 - **Réduction de l'effet de pilotage** : les hautes écoles ont besoin de directives claires pour mettre en œuvre des mesures ciblées.



Proposition :

- **Standard 2.5** : exclusivement consacré à la durabilité écologique (p. ex. stratégie climatique, éducation en faveur du développement durable, préservation des ressources, innovation et transfert de savoir, efficacité énergétique, biodiversité).
- **Nouveau standard 2.6** : consacré à la durabilité économique (p. ex. politique d'achats, modèles de financement à long terme, investissements durables et financement par tiers, analyses de cycle de vie, gestion des risques).

Cette différenciation renforce la transparence et permet une assurance qualité interne et externe plus précise.

3. Propositions de reformulation pour les standards 2.4, 2.5 et proposition pour un nouveau standard 2.6

- **Standard 2.4 (Durabilité sociale) :**

« La haute école promeut l'égalité des chances et l'égalité réelle. Elle se fixe des objectifs en matière de durabilité sociale dans les domaines de la diversité, de l'inclusion et de l'équité éducative, ainsi que pour la santé mentale, le soutien financier et l'accès aux études. L'atteinte des objectifs est régulièrement contrôlée. »

- **Standard 2.5 (Durabilité écologique) :**

« La haute école accomplit ses missions en tenant compte de la durabilité écologique. Elle se fixe des objectifs clairs, notamment dans les domaines du climat, de la préservation des ressources, de la biodiversité, ainsi que de l'éducation en vue du développement durable et du transfert de savoir. L'atteinte des objectifs est régulièrement contrôlée. »

- **Nouveau standard 2.6 (Durabilité économique) :**

« La haute école accomplit ses missions en tenant compte de la durabilité économique. Elle se fixe des objectifs pour une gestion financière durable, notamment par des achats responsables, des investissements, le financement par des fonds tiers, des analyses du cycle de vie et la gestion des risques. L'atteinte des objectifs est régulièrement contrôlée. »



4. Solution alternative : Lier la durabilité économique à la durabilité sociale

Si une séparation n'est pas retenue, nous recommandons de relier la durabilité économique à la durabilité sociale. Cette approche est cohérente avec les standards internationaux (p. ex. GRI, AASHE) qui considèrent conjointement les aspects sociaux et économiques.

Elle permet une analyse intégrée des facteurs socio-économiques tels que :

- Égalité des chances et équité éducative
- Modèles de bourses et de soutien financier
- Santé psychique et protection sociale
- Égalité, diversité, inclusion et intégration

5. Recommandation pour l'opérationnalisation

Afin de garantir l'efficacité des standards, ceux-ci doivent être assortis d'**indicateurs clairs** et d'**exigences procédurales**, à intégrer dans la version révisée du **Guide d'accréditation de l'AAQ**, par exemple :

- Preuve de l'intégration dans la planification stratégique
- Rapports réguliers dans le cadre du système interne d'assurance qualité
- Implication des parties prenantes (étudiant·es, collaborateur·trices, partenaires externes) dans les processus de gouvernance
- Indicateurs mesurables (p. ex. objectifs de réduction des émissions de CO₂, consommation de ressources, indicateurs sociaux liés à l'égalité et à la santé)

Résumé des propositions d'amendement

- **Standard 2.5** : exclusivement pour la **durabilité écologique**
- **Nouveau standard 2.6** : pour la **durabilité économique**
- **Alternative** : lier la durabilité économique à la **durabilité sociale**
- **Complément** : intégrer des **indicateurs et des exigences procédurales** dans la version révisée du Guide d'accréditation (AAQ)